



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

cancer du sein

Question écrite n° 100530

Texte de la question

Mme Marianne Dubois attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur les conclusions de deux enquêtes scientifiques américaines qui alertent sur l'explosion du nombre de décès par cancer chez les femmes, et notamment au cancer du sein. L'augmentation du vieillissement de la population semble en être la cause. D'autres facteurs y contribuent, comme l'inactivité physique, une mauvaise alimentation, l'obésité. Or cette maladie est responsable de la mort de 3,5 millions de femmes en 2012 alors qu'en 2030, des prévisions pessimistes anticipent un doublement des femmes diagnostiquées avec le cancer du sein pour atteindre 3,2 millions par an (contre 1,7 million par an ces dernières années). Le cancer, qui tue déjà une femme sur sept (14 %) chaque année dans le monde, est la deuxième cause de morts chez les femmes, après les maladies cardio-vasculaires, selon le rapport de l'ACS. Elle lui demande donc quelles mesures elle entend prendre pour éviter que ce scénario pessimiste ne se réalise en France.

Texte de la réponse

Le cancer du sein est le cancer le plus fréquent chez la femme en France. C'est aussi la 1ère cause de mortalité par cancer chez la femme, avec près de 12 000 décès par an. Pourtant, s'il est détecté tôt, ce cancer est guéri dans 9 cas sur 10. Son dépistage est un enjeu majeur de santé publique. A l'issue d'une grande concertation citoyenne et scientifique, la ministre des affaires sociales et de la santé avait annoncé en octobre 2016 la prise en charge à 100% par l'Assurance maladie d'examens de dépistages supplémentaires pour les femmes particulièrement exposées. Le 6 avril 2017, la ministre a lancé un nouveau programme de dépistage organisé du cancer du sein, qui renforce l'information des femmes dès 25 ans et améliore le suivi de toutes les femmes. Une consultation dédiée à la prévention de tous les cancers sera proposée aux femmes de 25 ans pour les sensibiliser à l'intérêt du dépistage et les informer sur les modalités de dépistage ou de suivi, selon les antécédents et les facteurs de risque de chacune. Cette consultation sera également l'occasion d'informer les femmes sur le dépistage du cancer du col de l'utérus, et plus globalement sur les facteurs de risques comportementaux (tabac et alcool, habitudes alimentaires, activité physique, etc.), la contraception ou les infections sexuellement transmissibles. Cette consultation sera intégralement prise en charge par l'Assurance maladie dès le 1er janvier 2018. Une seconde consultation dédiée à la prévention et au dépistage sera proposée aux femmes à 50 ans, organisant un suivi personnalisé prenant en compte leurs éventuels facteurs de risque. Par ailleurs, l'échographie prescrite si nécessaire en complément de la mammographie, sera réalisée sans dépassements d'honoraires à compter de 1er janvier 2018. Les 12 mesures du plan d'action sont consultables sur : <http://social-sante.gouv.fr/IMG/pdf/plan-actions-renov-cancer-sein-2.pdf> C'est donc un dépistage organisé du cancer du sein modernisé qui est mis en place par le ministère des affaires sociales et de la santé : toutes les femmes, quel que soit leur âge ou leur niveau de risque, bénéficieront désormais d'un suivi personnalisé, mieux coordonné et impliquant davantage le médecin traitant. Le nouveau programme lancé aujourd'hui renforce l'information de toutes les femmes et prévoit notamment la mise en place de deux consultations dédiées à la prévention, à 25 ans, consultation prise en charge à 100% par l'Assurance maladie, et à 50 ans.

Données clés

Auteur : [Mme Marianne Dubois](#)

Circonscription : Loiret (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 100530

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [8 novembre 2016](#), page 9213

Réponse publiée au JO le : [2 mai 2017](#), page 3162